



## MAIRIE DE COURPIERE

### Groupe des élus



Département du PUY-DE-DOME  
Arrondissement de THIERS

Courpière, le 16 décembre 2008

A l'attention de Monsieur Payre,

Copie Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire,

Suite au renouvellement du conseil municipal, une commission communale des impôts directs a été constituée.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal de Courpière n'ayant pas été sollicité nous vous serions très obligés de bien vouloir demander au Directeur des Services Fiscaux l'annulation de ces nominations.

Restant à votre disposition pour établir une nouvelle liste de présentation, veuillez agréer, monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Daniel ATGER, Philippe CAYRE,  
Brigitte GARDETTE, Catherine MAZELLIER  
Jeannine SUAREZ, Maurice ZELLNER